

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE "COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2023 À 19 h 00

Nombre de délégués : 136

Date de la convocation et
d'affichage : 7 décembre 2023

Présents à la séance : 71

Compte-rendu de la séance :
14 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre à dix-neuf heures, le comité syndical de la "Communauté du Béthunois", s'est rassemblé en salle Victor Lemaire, à Verquigneul, sous la présidence de Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois, suivant convocation faite le 7 décembre 2023.

Etaient présents : Allouagne : HENNEBELLE André, LANVIN Patrick ; Béthune : BOULART Annie, GIBSON Pierre-Emmanuel, LOISEAU Ginette, BARRE Bertrand, ELAZOUZI Hakim, CORDONNIER Francis, PERRIN Patrick, SCALONE Jean-Pascal, CHOCHOI Mélinda, PHILIS Josette, KWARTNIK Pierre, DOUALLE Christophe, DEKEYSER Fernand ; Beuvry : FIGENWALD Arnaud, VANBERGUE Marie-Cécile, BEAUVOIS Pierre, NASPINSKI Annie, DELBARRE Guillaume, HAROUAT Martine ; Chocques : MASSART Yvon, TURBERT Sandra, BEUGIN Francis ; Drouvin-Le-Marais : GOLLIOT Jérôme ; Ecquedecques : MULLET Rosemonde ; Essars : MALBRANQUE Gérard, MASSARD Pascal ; Festubert : DOUVRY Jean-Marie ; Fouquereuil : OGIEZ Gérard, BILLET Guy ; Fouquières-lez-Béthune : WYNNE Pierre ; Gonnehem : DELORY Bertrand, POIRE Laurent, ROUSSEL Philippe ; Gosnay : CLEROT Catherine, BAUDRIN Christelle ; Hersin-Coupigny : CARAMIAUX Jean-Marie, DESCAMPS Nicolas, FONTAINE Laurent, LECOMPTE Monique, POIRET Thérèse ; Hesdigneul : LECOMTE Maurice ; Labourse : PRUVOST Bernard, COQUERELLE Alain ; Lapugnoy : DELANNOY Alain, VEREECQUE Anne-Marie, GOFFART Jeannine ; Noeux-les-Mines : SWITALSKI Jacques, BLONDEL Dominique, BACLET Charline, Oblinghem : HERNU Stéphane ; Saily-Labourse : HENNEBELLE Dominique, KUBINOWSKI Sylvie, TOROK Gilbert ; Sains-En-Gohelle : HAPPIETTE Jean, CARLUS Annie, VOLCKAERT Véronique, CZECH Christelle, FOMBELLE Rémi, GRADISNIK Rodolphe, LAURIER Georgia ; Servins : DUCLOY Nadine ; Vaudricourt : JURCZYK Jean-François ; Vendin-Lez-Bethune : FLORCZYK Patrice ; Verquigneul : CHRETIEN Bruno, BASSOM Françoise ; Verquin : TASSEZ Thierry, DELAHAYE Joël, CODRON Jean-Luc, HERREMAN Marie.

Ont donné pouvoir : BERROYER Béatrice à CORDONNIER Francis, SOLHEID Hervé à KWARTNIK Pierre, BEIGNIER Ingrid à BARRE Bertrand, LEFEBVRE Nadine à FIGENWALD

Arnaud, ALTIER Nathalie à MULLET Rosemonde, SAUVAGE ~~Martine à LECOMTE~~
Monique, ANTKOWIAK Corinne à SWITALSKI Jacques.

Etaient Absents Excusés : GOUILLART Pascale, BERRIER Philibert, HOLVOET Marie-Pierre, VIVIEN Michel, DIERS Véronique, BOY Serge, DERLIQUE Martine, CARRE Nicolas, KUBIAK Brigitte, PETIT Daniel, DUCROCQ Marie-Rose, BLASZCZYK Laure, GACQUERRE Olivier, BERTOUX Maryse, BRIGE Corentin, JEVTOVIC Zoran, DAEMS Frédéric, HARFAUX HAELEWYN Catherine, DELESTREZ Patrick, CAUET Antony, DESCAMPS Martine, CAPELLE Virginie, DELBART Nathalie, WACH Patricia, DENIS Charline, BAUDET Tommy, GIBON Monique, DECOURCELLE Catherine, QUENIART Damien, DUBY Sophie, VAAST Stephan, FAVIER Simon, WATEL Sandrine, LAVERSIN Corinne, JOMBART Simon, LEFEBVRE Valérie, BERTIER Jacky, GREVET Jean-Christophe, SCAILLIEREZ Philippe, CARON Annick, DAILLES Alain, DELANNOY Marie-Josèphe, SEKULA Roseline, MICHALSKI Richard, TOURSEL-DERUELLE Karine, BOBEK Bernard, SZYMKOWIAK-BLASCHKE Virginie, COUVILLERS Nicolas, SZCZEPANIAK Caroline, MARCELLAK Serge, URBANSKI Chantal, HOBERG André, NOREL Francis, JASKULSKI Christine, DOMART Sylvie, GAYOT Romain, GODART Céline, CARPENTIER Arnaud, RABEHI Dimitri, DUCARIN Philippe, JOLY Monique, DEBAILLEUL Philippe, MEYFROIDT Sylvie, DUFLOS Jacky, GROUX Jean-Marc.

M. Alain DELANNOY, délégué de la commune de Lapugnoy, ayant été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président, ouvre la séance.

Comité Syndical du 13 décembre 2023

E

Code service : 500

AD

5-03 SERVICE SOINS A DOMICILE - TARIFS HORAIRES DE CERTAINES PRESTATIONS

L'article L 241-10 du Code de la Sécurité Sociale, modifié par la loi n° 2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne fixe les conditions d'exonération de charges patronales pour la fraction de rémunération versée en contrepartie des tâches effectuées chez les personnes remplissant certaines conditions.

Il en résulte que les rémunérations des heures effectuées par un service prestataire en dehors de cette fraction ne bénéficient d'aucune exonération de charges.

Considérant la nécessité pour l'équilibre budgétaire du service de soins à domicile de faire supporter par le demandeur, la totalité du coût de ces prestations, y compris les charges de gestion et de fonctionnement du service,

Suite à l'avis favorable de la commission solidarité santé du 28 novembre 2023 et de la commission administration générale planification et finances du 6 décembre 2023.

Monsieur le Président invite le comité syndical à fixer, le tarif horaire desdites prestations à compter du 1^{er} janvier 2024 comme suit :

<i>Pour les prestations réalisées à la demande des services du SIVOM de la communauté du béthunois (prestations interservices non soumis à la TVA)</i>	30,00 € en semaine 35 € les dimanches et jours fériés,
--	---

Les recettes figurent aux chapitres et articles correspondants du budget annexe du service soins à domicile et de la compétence 501 du Budget Principal.

ADOPTÉ

Fait en séance les jours, mois et an que dessus
"Suivent les signatures"
Pour extrait conforme

Signé par : Pierre

Emmanuel

GIBSON

Date : 20/12/2023

Qualité : Président

